

Extrait du registre des décisions

Bureau du 06 juillet 2023

n° 092-23

Objet : RS - Avenant n° 1 au marché F20046 relatif à la prestation d'assurance pour la garantie flotte des véhicules et risques annexes

- date de convocation le 30 juin 2023
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi six juillet dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à La Compôte, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 30

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Marie Bénévise - Alain Caraco - Isabelle Dunod - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fresso
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Brigitte Bochaton à Philippe Gamen - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Marie Perrier à Jean-Pierre Fresso - de Daniel Rochaix à Eric Delhommeau

conseillers excusés : 17

Stéphane Bochet - Pierre Brun - Michel Camoz - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Christophe Pierretton - Dominique Pommat - Damien Regairaz - Josette Rémy - Thierry Repentin - Alain Thieffenat - Thierry Tournier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 06 juillet 2023

délibération n° 092-23

objet **RS - Avenant n° 1 au marché F20046 relatif à la prestation d'assurance pour la garantie flotte des véhicules et risques annexes**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances et des moyens des services, rappelle que le 3 décembre 2020, le Bureau a approuvé l'attribution du marché, lancé par appel d'offres ouvert, F20046 à la compagnie d'assurance SMACL pour la garantie flotte des véhicules et risques annexes de Grand Chambéry.

Ce marché a débuté le 1^{er} janvier 2021 et a été conclu pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

La sinistralité de Grand Chambéry s'est fortement dégradée depuis le début du contrat malgré une stabilité du nombre de sinistres.

En effet, 66 sinistres ont été déclarés entre le début du contrat et mars 2023, dont 2 sinistres responsables à coût important en 2022 (2 sinistres de la circulation responsables avec pour l'un un montant de prise en charge par l'assureur à hauteur de 58 000 €, et pour l'autre une provision de dommages qui s'élève à 269 000 € pour l'assureur, la réclamation définitive de la partie adverse n'ayant pas encore été transmise).

Cette forte sinistralité déséquilibre le contrat avec un rapport sinistres/primes entre le 1^{er} janvier 2021 et le 28 février 2023 qui s'élève à 2,73 en faveur de Grand Chambéry. Sur cette période, pour 163 238 € HT de primes encaissées, l'assureur a supporté une charge de 445 445 €.

A la demande de la compagnie d'assurance, afin de rééquilibrer le contrat jusqu'à sa fin, il convient de conclure un avenant pour augmenter les cotisations sur les 2 dernières années du marché.

Le montant estimatif de l'avenant s'élève à 230 563 € TTC, soit une augmentation de 46,11 % du montant initial du marché. Cette augmentation est estimée sur une taille de flotte similaire à la dernière année complète connue, soit 2022.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution, le règlement et la résiliation des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 215 000 € HT et de leurs avenants,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 25 mai 2023,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** l'avenant n° 1 au marché F20046 relatif à la garantie flotte automobile et risques annexes de Grand Chambéry,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer l'avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

092-23

Objet de l'acte :	RS - Avenant n° 1 au marché F20046 relatif à la prestation d'assurance pour la garantie flotte des véhicules et risques annexes
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires
Date de l'acte :	11 juillet 2023
Annexe(s) :	Projet d'avenant

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20230711-lmc1H29559H1-DE
-----------------------------------	--

Identifiant unique de l'acte :	lmc1H29559H1
--------------------------------	--------------

Date de transmission en Préfecture :	11 juillet 2023
Date de réception en Préfecture :	11 juillet 2023
Publication sur le site internet:	mardi 11 juillet 2023